CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 DECEMBRE 2014

7/1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2013

L'attribution des subventions aux associations scolaires, au titre de l'année 2013, a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 28 mars 2013.

Ces subventions relatives à l'exercice 2013 auraient dû être versées avant le 31 décembre 2013. Or, à cette date, certaines associations n'avaient pas fourni les documents permettant d'instruire leur demande.

Afin de ne pas pénaliser ces associations et au vu des documents fournis après cette date, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution de subventions exceptionnelles au titre de l'année 2013, à payer sur les crédits budgétaires de l'exercice 2014, aux associations scolaires selon la proposition suivante :

Subventions de fonctionnement

Bénéficiaires	Subvention nette
Article 92213, compte nature 6748	
APE Groupe Scolaire Renaissance	560,42 €
Coopérative scolaire école Ronsard	1 351,85 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.